

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE269

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

1° A la première phrase de l'alinéa 88, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« et les entreprises privées dont les sièges sociaux se situent sur le territoire français ».

2° En conséquence, substituer au mot :

« finance »,

le mot : « financent » ;

au mot :

« elle » ,

le mot :

« elles » ;

et au mot :

« soutient »,

le mot :

« soutiennent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'idée est d'étendre aux entreprises privées l'ambition de ne plus financer de semences génétiquement modifiées.